

concerne l'itinéraire et le ramassage des résidus du balayage des voies.

Mme Paillote demande qu'une délégation se rende au Ministère du Rauraillement pour le classement de la commune dans la catégorie Nationale.

M. Faure demande que l'attribution des réquisitions d'A.M.C soit étudiée plus attentivement.

La distribution des prix est faite au 11^e Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 24 heures.

~~Le Maire~~
~~Le Ferre~~ R. King
~~Paris~~
~~Moreau~~
~~Bonnier~~
~~Legros~~
~~J. Henry~~
~~G. King~~
~~Perronnin~~
~~J. Henry~~
~~S. Moreau~~
~~J. Moreau~~
~~J. Moreau~~
~~J. Moreau~~

Le neuf octobre mil neuf cent quarante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le samedi 13 octobre à 21 heures, à la Mairie d'Orsay à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
 Le Maire

Séance du 13 octobre 1945

Le treize octobre mil neuf cent quarante cinq, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents = M. M. Leroux, Maire, Bertaux, Le Ferre, Mon adjuits, Faure, Fuveland, Martin, Chanfreau, Penmon, M^{me} Henry, Marchand, Bonnier, Moreau, Le Rauc, M^{me} Paris, Sibet Jean, M^{me} Goste, Legros, Vincent, Dr Lauriat.

Excusés = M. M. Clément, Hamard, M^{me} Paillote.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Sibet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Receveur donne lecture du compte de gestion 1944 qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil approuve le compte administratif de 1944, présenté par M. le Maire pour la commune et le bureau de bienfaisance.

M. le Dr Lauriat demande si la redvance de la St. Reformase a été payée en se basant sur la moitié du prix de l'oree. Ce qui est fait.

Compte de gestion 1944

Compte administratif de 1944

M. Fuveland est d'avis de protester contre l'insuffisance de subvention dans les dépenses de rationnement.

Budget supplémentaire de 1945

Le conseil établit le budget supplémentaire de la commune pour 1945.

Depenses	1.544.541.90
Recettes	141.600.30
Excédent de dépenses	149.941.60

RECETTES

Excédent de recettes de 1944	281.912,10
(dont 213.419,60 provenant de la vicinalité)	
<u>Restes à recouvrer :</u>	
Commune de Saclay, service incendie	1.209,20
service incendie	146.-
rentes sur particuliers	449;10
service incendie	725.-
concession eau 1938 à 44, rappel	598.891.-
rentes sur particuliers	0,10
usage du dépotoir	2.098.-
secrétariat administratif	2457.-
	403.763,40
Permis de chasse	300.-
remboursement salaires campagne textiles	1.314.-
vente de programmes fête de la Rosière	1.982.-
vente de programme fête du 14 juillet	6.472,50
taxe sur éclairage et chauffage électrique	10.000.-
subvention achat tuyau incendie	15.100.-
subvention goûter de la Victoire	3.350.-
subvention fête des Mères	500.-
remboursements divers	500.-
subvention départementale Ecoles privées	5.407,50
Redevance Sud-Lumière	5.886,80
Fonds commun C.V.O	5.388.00
Total des Recettes	141.600.30

DEPENSES

<u>Restes à payer</u>	
liquidation emprunt du dépotoir	29.000
achat tuyau incendie	33.515
fonds national de compensation	45.000
entretien des rues	1.102
enlèvement des ordures	30.000
entretien des chemins vicinaux	213.419,60
honoraires des architectes	4.968
entretien des batiments communaux	62.763
consommation eau	9.361
entretien des Ecoles	24.420
éclairage des Ecoles	6.921
entretien du stade	5.170
annuités d'emprunt	19.941,30
	484.580,90
M. JOLLY visite sanitaire 1944	2.700
M. GALLAND, travaux cimetière et fournitures	9.557
M. MORINET, vacations défense passive	22
fonctionnement dispensaires antituberculeux	9.414
protection santé publique 1944	5.236,50
Gaillard, réajustements de prix 1944	4.840
	31.769,50
<u>suppléments de crédits</u>	
traitement secrétaire de Mairie	30.000
agents services administratifs	45.000
agents du rationnement	70.000
fonds assistance aux vieillards	25.000
assurances sociales	25.000
habillement des appariteur et concierge	4.000
assurance accidents du travail	2.000
achat d'une machine à écrire	8.350
achat d'isoloirs	3.004
frais de bureau	2.000
frais de téléphone	2.000
traitements gardes du cimetière	10.000
entretien du cimetière	8.000
	234.354
à reporter	750.704,40

Avoyé le 16 Oct 1945
Reçu le 16 Oct 1945

242

entretien du cimetière	160.000
supplément traitement personnel voyer	10.000
assurances sociales	12.000
assurance vieillards	10.000
allocations familiales	15.000
entretien des rues	8.000
consommation eau bornes fontaines	5.000
indemnité de logement des instituteurs	20.000
supplément traitement femmes et Hom. de service	14.000
personnel crèche	20.000
fêtes locales	6.000
frais fonctions du Maire	960
imprimés à la charge des communes	800
indemnités à M. ROBIN	500
indemnité à M. CHAUPOURNIER	5.000
supplément allocations familiales personnel communal	25.000
entr'aide aux prisonniers rapatriés	750
reliquat legs Vasseur à verser à la Rosière	3.500
réparation guide-chant aux écoles	904
remboursement concessions Lahalle et Jolly	2.000
subvention canalisation eau 3 rue de Lozère	30.000
impôt cédulaire employés communaux	168.971
centimes supprimés par la Préfecture en 1945	5.407,50
reversement subvention aux Ecoles privées	
somme à réserver pour rappel de ristournes Sté Lyonnaise faisant l'objet d'une action au Conseil de Préfecture	250.996
augmentation personnel des bâtiments	10.000

frais de fonctions du 3° adjoint
inclus V.C.

3.150
5.111

Total des dépenses

1.541.514,90

Le conseil,

Constatant compte du fait que la subvention de l'Etat devant compenser les centimes supprimés par la préfecture en 1945 et s'élevant à 168.971 frs, n'a pas été versée, contrairement aux engagements pris.

Que des dépenses imputées aux municipalités, telles que celles se rapportant aux dépenses de crématorium, pèsent très lourdement sur le budget communal et ne font pas l'objet de subventions proportionnées à leur montant.

Estimant que l'application des programmes de C. N. R., qui prévoit entre autres la confiscation des biens des traîtres, et des profits illicites, auront permis d'apporter une aide financière aux communes.

Jugeant que dans ces conditions, il n'est pas possible d'imposer aux contribuables de la commune, un supplément de charges résultant de l'application de nouvelles taxes ou de centimes supplémentaires.

Décide d'envoyer à la préfecture le budget supplémentaire de 1945 dans l'état où il se présente, espérant que le déficit de 199.971,60, sera comblé par une subvention correspondante de l'Etat.

Le conseil vote à l'unanimité les frais de fonctions à M. Mion, 3° adjoint, à raison de f. 500 frs par an, à partir du 30 Juin 1945, date de son élection, le crédit sera inscrit au budget supplémentaire.

Le conseil approuve le budget vicinal présenté par l'Ingénieur, et le montant à 218.151,60.

M. Bertiaux demande d'expliquer que le supplément de crédit pour fêtes locales, représente les frais de réception des prisonniers, les dépenses des autres fêtes ayant été couvertes par les Recettes.

Le D Lauriat demande d'envisager un allègement à la taxe sur le chauffage par l'électricité pour les familles nombreuses. M. Bertiaux

Frais de fonctions du 3° adjoint

Envoyé le 16 10 1945

Reçu le 24 10 1945

Budget Vicinal

Fêtes locales

Taxes locales

Eclairage public

demande de retenir l'idée du M. Lauriat. Le conseil décide d'ajourner cette question et d'envisager même la suppression de la taxe au budget de 1946.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de remise en état des réseaux d'éclairage public existants et un projet de construction d'un éclairage public restreint.

Le montant des travaux est de 304.000 frs dont 90.000 pour la refecton.

Après plusieurs observations, notamment celles de M. Tuveland demandant la suppression de la lampe du passage à niveau du Guichet, et d'en mettre une au carrefour du fond du Guichet, et de M. Marchand qui souhaiterait deux lampes dans la cote de la rue de Montchérie.

Le conseil adopte le projet tel qu'il est présenté se réservant de le modifier ultérieurement.

Demande à M. le préfet l'autorisation de traiter avec la S^{te} S.E.L.F. à Sevallois-Perret, qui est en mesure d'effectuer les travaux actuellement, et une adjudication entraînant l'ajournement du projet pendant un délai assez long.

Décide de faire un emprunt à la Caisse des dépôts et Consignations ou de tout autre organisme, au taux le plus réduit.

S'engage à inscrire chaque année au budget les centimes extraordinaires nécessaires à son amortissement.

Afin de faire face aux imprévus, cet emprunt sera de 350.000 frs.

M. le M^r Lauriat demande que la commission des finances étudie les contrats en cours avec les sociétés concessionnaires.

M. le Maire fait donner lecture d'une requête adressée par la société Siformaise des Eaux au Conseil de Préfecture, contre le bulletin de recettes établi par la commune pour le rappel des restaurants.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire et agréé Me Jean Lufriaic, avocat, 53 rue Monge à Paris.

Vote un crédit de 5.000 frs, pour provision sur honoraires, à prendre à l'article prévu au budget primitif pour honoraires des architectes, géomètres etc.....

M. le Maire rend compte des réunions qui ont eu lieu en vue des travaux à effectuer au cours de la Rivière l'Yvette pour remédier aux inondations et qui feront l'objet d'informations ultérieures.

M. le Maire rend compte que la Société Siformaise demande à acheter les bornes fontaines inutilisées. Le conseil décide de demander à la société de faire une offre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Cie du Gaz demandant l'avis de la commune sur une avance de trésorerie qu'elle sollicite au ministère des finances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des instituteurs demandant le recapitulation des indemnités de logement suivant le barème du conseil départemental du 14 Mars 1945.

Le conseil établit les taux suivants :

1^o Catégorie, 4.500 frs par an au lieu de 4.000 frs.

Contrats avec les Sociétés concessionnaires
affaire Société Siformaise des Eaux

Envoyé le 16 - 10 - 1945
Reçu le 20 - 10 - 1945

Rivière l'Yvette

Demande d'achat des bornes fontaines inutilisées.

Demande d'avance Société du gaz

Indemnité de logement des instituteurs

Envoyé le 13 - 10 - 1945
Reçu le 13 - 11 - 45

Envoyé le 15 Mars 1946
Reçu le 21 Juin 1946
avec qui on a réglé la refecton

2^e catégorie 5.625 frs au lieu de 5.000 frs
 3^e Majoration de 1/5^e de l'indemnité en faveur des directeurs et directrices d'écoles élémentaires et maternelles, instituteurs et institutrices des cours complémentaires, à partir du 1^{er} Octobre 1945.

Deratisation

Le conseil accepte le devis de la Sté Ratin-France, pour deratisation des bâtiments communaux pendant un an.

Fondation Francis Darnel

Le conseil est d'avis de demander communication des statuts qui n'étaient pas joints à la lettre de demande de subvention.

Subvention à la fanfare

Le conseil décide de porter la subvention allouée à la Fanfare à 3.000 frs par an.

Prix de l'eau

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Siformaise des Eaux indiquant que M. le préfet a autorisé une majoration de 0.438 du prix de l'eau à dater du 1^{er} avril 1945.

Sté Parisienne Urbaine et foncière

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Parisienne Urbaine et foncière, indiquant que les Réservoirs de l'avenue des Platanes ne sont pas construits sur le terrain vendu à la commune par M. Lorin.

Annulation de Recette

Envoyé le 16. 10 1945
 Reçu le 24. 10 1945

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de faire une rectification de bornage. Le conseil décide d'annuler un bulletin de Recette sur M. Mode pour remboursement de fournitures scolaires qui ont été acquittées directement par les parents à l'École Estienne.

Conserves Argentines

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Ambassadeur de la République Argentine, remerciant les administrés de leur gratitude pour la distribution gratuite de conserves.

Recouverture de borne-fontaine

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rochon demandant la recouverture de la borne fontaine située à l'angle des rues de Verdun, Chevrière et du Bois des Rames. Le conseil est d'avis d'ajourner sa décision.

Aide aux Nord Africains

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'entraide française, remerciant les habitants pour la collecte des tickets de pain pour les Nord Africains.

Dissolution de l'association du Parc d'Orsay. 3^e partie

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association syndicale de la 3^e partie du Parc d'Orsay, demandant à la commune de participer, dans les frais de dissolution de l'association. Le conseil est d'avis de rejeter cette demande.

Classement de la commune en catégorie Nationale

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, informant que la commune a été classée, dans la catégorie des localités dites à suppléments nationaux.

Allocation aux vieux travailleurs

Mme Gasse demande l'installation d'un Abattoir, M. le Maire informe le Conseil que des démarches ont été faites par M. Jolly, vétérinaire. M. le Maire donne lecture d'une lettre du préfet indiquant que le classement de la commune pour la retraite des vieux travailleurs est basé sur celui qui a été adopté par la détermination de l'allocation de chômage et qu'il a été pris bonne note de la suggestion du Conseil en vue d'une modification éventuelle des dispositions actuellement en vigueur.

Portage des dépêches

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Guafodier protestant, contre la non distribution des telegrammes par les P. T. T. M. Chauveau indique qu'il ne peut trouver de porteur de dépêches.

Federation des oeuvres laïques de Seine et Oise

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Federation des oeuvres laïques de Seine et Oise sollicitant l'affirmation de la commune. Le conseil est d'avis de demander en quoi consistent les multiples avantages que cette federation est en mesure de procurer à la Caisse des Ecoles.

Cluette sportive

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Cluette sportive remerciant la commune, des aménagements apportés au terrain de fusil.

Allocation la Chaumière

M. le Maire donne lecture d'une lettre du directeur de l'association syndicale La Chaumière, demandant au conseil d'installer l'eau dans la rue de la Chaumière aux frais de la commune. Le conseil est d'avis que la commune n'a pas les moyens financiers actuellement.

Demande Michelon

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Michelon, propriétaire de la Maison Arabe, demandant l'aide de la commune pour l'installation de l'eau dans sa propriété. Le conseil rejette cette demande.

Installation de l'eau à la Ciffrenne

M. le Maire donne lecture d'une lettre des trois fermiers de la Ciffrenne demandant l'installation de l'eau. Le conseil est d'avis de demander au Gene rural d'étudier ce projet.

Entretien des batiments communaux

Le conseil fixe au 15 decembre à 15 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des batiments communaux, au mieux offrant, suivant le cahier des charges établi par M. Colin et designe M. M. Le Ferre et Marchand pour assister M. le Maire.

Enlèvement des ordures menageres

Le conseil fixe au 15 decembre à 16 heures, l'adjudication de l'enlèvement des ordures menageres, au mieux offrant, d'après le cahier des charges établi par M. le Maire, et designe M. M. Le Ferre et Marchand pour assister M. le Maire.

Plans d'alignement

Le conseil decide de faire établir les plans d'alignement du chemin 24, entre la rue du pont de pierre et le fond du Guichet, et du chemin allant à la Ciffrenne, à partir du pont du Chemin de fer.

Visites medicales scolaires

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la reorganisation des visites medicales scolaires. M. le Dr Lemaire indique qu'il faudrait prévoir 50 frs par enfant. Le conseil est d'avis de reprendre Mme Vigier, assistante à l'école pendant un an, elle-ci ayant été congédiée en 1942.

Commission des pompiers

A la suite des observations de l'administration sur la tenue des pompiers lors de la fausse alerte de Saclay, le conseil designe M. M. Berthiaux, Le Ferre Mon, Orbet, Marchand, pour former la commission des pompiers.

La séance est levée à 18^h 30 du matin.

(Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like J. Ferry, M. M. Le Ferre, and others.)

246
Du six novembre mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil Municipal pour le Samedi 10 Novembre 1945 à 21 h. à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire.

Seance du 10 Novembre 1945

Le six novembre mil neuf cent quarante cinq, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etant présents : M. M. Leroux, Maire, Bertiaux, Le Ferre, Mon adjoints, Fave, Puveland, Martin, Hamard, Chaufreau, Pennon, Mme Henry, Marchand, Bonnier, Clement, Moreau, Le Roux, Mme Paris Debet, Mme Paillote, Mme Gasse, Legros, Vincent, Dr Lauriat.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Debet, lequel donne lecture du proces-verbal de la précédente reunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil autorise M. le Maire à céder les bornes fontaines inutilisées à la S^te Sifonnaise des eaux, pour installer l'eau dans une commune sinistrée, au prix de 2.000 frs l'une, et est d'accord pour que la société remette les emplacements en état contre recuperation de la robinetterie et des tampons.

Le conseil décide de porter de 20 à 50 frs la somme allouée à M. le Curé pour le tarif des services funéraires des indigents. Cette dépense est à la charge de la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des propriétaires de la Rue Taubien, voie privée, sollicitant l'aide de la commune pour la canalisation en eau et les branchements.

Le conseil, considerant que de nombreux lotissements sont dans le cas de la rue Taubien et que la commune ne peut contracter un emprunt pour aider des particuliers.

Que, d'autre part la S^te Sifonnaise est tenue d'accorder des délais de paiement pour les branchements.

Est d'avis qu'il est préférable de demander ~~d'accorder~~ à la S^te Sifonnaise d'accorder 2 ou 3 ans de credit aux propriétaires, qui pourraient payer comptant la moitié environ.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Usine à Gaz de Palaiseau proposant de réparer la Chaudière à gaz des écoles, détériorée accidentellement, pour le prix forfaitaire de 30.000 frs environ, et indique que cette chaudière serait d'un appoint important pour les frais moyens.

Le conseil, considerant que cet appareil n'a pas permis un chauffage

Vente de bornes

fontaines

14 Nov 45

19 Nov 45

Tarif des services reli-
gieux des indigents

Installation de l'eau

Rue Taubien

Chaudière à Gaz

Envoyé le 12 dec 1945

Reçu le 18 dec 1945

suffisant des classes, engage M. le Maire à demander à la Cie du gaz, une garantie pour le chauffage futur et dans l'affirmative, autorise M. le Maire à traiter avec cette société.

Demande Fautrad

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Fautrad, proposant la location d'une bande de terrain au dépôt, de 32 m de long sur 8 mètres de large, pour 150 frs par an. Le conseil décide de renvoyer cette demande à la commission des chemins.

Demande Couchaud

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Couchaud, sollicitant d'être entendu par le conseil, pour présenter certaines doléances des habitants de Mondétour.

M. Marchand indique qu'il a conseillé à M. Couchaud d'être entendu par le conseil, mais par la commission des travaux. Il s'agit principalement du renouvellement, M. Couchaud jugeant que certains commerçants pourraient reprendre leurs livraisons à domicile.

Le conseil n'est pas défavorable à l'audition de M. Couchaud, mais décide de lui demander d'envoyer au préalable un rapport écrit des revendications.

Crise du logement

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 22 octobre au sujet de l'institution de mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, et notamment d'une taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés. Le conseil se déclare favorable à cette taxe et demande aux membres de l'assemblée de faire un recensement dans leurs quartiers respectifs, des locaux inoccupés.

Fanfare St^e Cecile

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de M. Gentard président de la Fanfare St^e Cecile, pour l'augmentation de la subvention de cette société.

Bouches d'Incendie

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gravelat, indiquant que les propriétaires des rues des Sablons, Vellebois Mareuil et du General Duchêne, se sont entendus avec la St^e Liformaise pour la pose d'une canalisation d'eau dans ces voies et demandant que la commune prenne à sa charge la pose d'une bouche d'Incendie.

M. le Maire profite la pose de deux bouches, angle rue de la Tacterie, rue des Sablons et rue Vellebois Mareuil. Le conseil autorise M. le Maire à faire le nécessaire.

Service d'Incendie

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur des services d'Incendie demandant que le service Incendie soit muni d'un flotteur à répine et de sanglé à fute. Le conseil est d'accord et autorise M. le Maire à faire le nécessaire.

Tarif pompes funèbres

14 -	17 -	45
19	Nov	45

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Pompes funèbres Générales sollicitant l'autorisation d'appliquer une majoration de 150% sur les tarifs de location et prestation de services en vigueur au 1^{er} septembre 1939 et une majoration de 236% du prix des cercueils garnis ou non.

Le conseil est d'avis de donner son accord.

La commission des finances étudiera le contrat de cette société, en vue de sa dénonciation éventuelle.

Terrain de Jeune

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la visite du terrain de Jeune par M. le représentant du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. le représentant a déclaré que le projet était classé en 1^{er} urgence. Après avoir envisagé différents points de vue, il a été conseillé de remettre au point le plan général en s'inspirant des données suivantes:

Le terrain de football actuel serait légèrement déplacé vers l'Yvette pour permettre de créer une piste autour du terrain. Il faudrait envisager également la création de tribunes.

À la suite du terrain actuel, serait créé un deuxième terrain de football orienté ~~est~~ Nord-Sud, à l'usage des minimes.

Le plateau d'évolution des scolaires d'au moins 30 m x 20 m. aurait intérêt à être prévu du côté de la passerelle, c'est à dire le plus près des Ecoles.

L'espace entre ce plateau et le terrain de football actuel serait à aménager au mieux.

L'état demande d'établir les devis dont le montant ne devra pas dépasser 1.300.000 frs, sur coefficients de 19 et 1. Le commencement des travaux ne devrait pas devoir se faire avant un an.

Le conseil décide de confirmer son intention de faire exécuter les travaux dès que le financement sera possible et demande le maintien du classement du projet en 1^{er} urgence.

Decide également de remettre les plans au point suivant les nouvelles indications que nous avons reçues.

Installation d'un lavabo vestiaire

M. Dibet donne lecture d'un devis de M. Colin, architecte, pour la construction d'un lavabo-vestiaire sur le terrain de sports et le montant à 52.431 frs.

Le conseil est d'avis que la commune ne peut supporter ces frais actuellement, mais est d'accord pour fournir les matériaux à l'Yvette Sportive qui est en mesure de faire faire une construction sommaire par ses joueurs.

Rivière l'Yvette

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de M. le Préfet en date du 6 octobre 1945 ainsi que des notes administratives et techniques qui y étaient jointes, relatives aux mesures à prendre pour l'exécution des travaux d'aménagement de la Vallée de l'Yvette.

Le projet prévoit, dès maintenant, dans la section comprise entre St Forget (Etang de Becquencourt) et la Rivière de l'Orge, l'exécution de deux tranches de travaux, savoir :

- 1° -) le recalibrage de la rivière et des mortes rivières,
- le rétablissement de la rivière dans le thalweg et la suppression des méandres.
- la suppression des obstacles à l'écoulement par la reconstruction de certains ouvrages (ponts, déversoirs).

Cette première tranche a été estimée à35.000.000frs

Elle intéresse le cours de l'Yvette à partir de St FORGET (Etang de Becquencourt) jusqu'à l'ORGE sur une longueur de 35 km

environ auxquels il convient d'ajouter 13 klm de mortes rivières, soit 46 klm au total, c'est à dire dans la section où les travaux d'aménagement sont manifestement les plus urgents.

Elle sera divisée en trois lots d'adjudication évalués respectivement à 6,20 et 9.000.000 de francs.

2°-) l'établissement de bassins de retenue
dont le coût peut être chiffré à29.000.000 frs
La dépense totale est donc de l'ordre de 64.000.000 frs

Par ailleurs si les communes le désirent, le rôle du syndicat pourra s'étendre aux travaux de curage et d'entretien des autres sections de l'YVETTE et de ses affluents.

En raison des circonstances actuelles et notamment de la pénurie des matériaux, seuls les travaux de la première tranche (terrassement) peuvent être entrepris rapidement. Ce sont d'ailleurs les seuls qui, pour l'instant, bénéficient d'une subvention de l'Etat.

Les travaux seront réalisés dans la cadre de la loi du 16 février 1941 relative à l'exécution des travaux agricoles urgents ou d'intérêt général par les soins d'un syndicat de communes et de l'Ordonnance du 1er mai 1945 relative aux conditions d'agrément et de financement des travaux de circonstance à entreprendre par les collectivités pour favoriser la reprise de l'activité générale et l'emploi des chômeurs et des prisonniers rapatriés.

Ce projet d'exécution, la direction et la surveillance des travaux pourraient être assurés par le service des Ponts et Chaussées qui a déjà procédé à l'étude des avant-projets.

Le financement serait assuré au moyen d'une subvention de l'Etat en application de l'Ordonnance ci-dessus visée s'élevant à 50 %.

Le Département, de son côté, accorde une subvention de 30 %

Quant au surplus de la dépense, soit 20 %, il doit être couvert au moyen d'un emprunt au taux réduit de 2,50 (soit 6.4147 %, intérêt et amortissement compris) à contracter par le syndicat, et dont le service de l'annuité sera assuré par les Communes intéressées

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions qui ont été faites par les services techniques (Ponts et Chaussées) pour déterminer la participation de chaque commune, au prorata de son intérêt dans les travaux.

Il résume des objections auxquelles ont donné lieu ces propositions au cours des 2 réunions préparatoires qui se sont tenues l'une à la Préfecture, le 25 septembre, sous la Présidence de M. le Préfet, et l'autre à la Mairie d'ORAY, le 10 Octobre. Au cours de cette dernière réunion, il a été convenu que la question serait étudiée à nouveau par les Communes en liaison avec les services techniques, et ferait l'objet d'une ultime discussion et d'une décision lors de la réunion constitutive du syndicat qui a été, d'ores et déjà, fixée au 16 novembre prochain.

Aux termes de la loi c'est, en effet, au Syndicat seul qu'incombe le soin de fixer le mode de répartition des dépenses, au prorata de l'intérêt de chaque commune et les propositions qui ont été faites au cours des réunions préparatoires ci-dessus rappelées n'avaient d'autre objet que de faciliter la tâche des collectivités.

Diverses suggestions sont faites par les membres présents qui permettront aux représentants de la commune de discuter à la réunion du 14 novembre 1945.

M. le Maire signale, en outre, que la part incombant aux Communes pourra être diminuée par la participation à réclamer à certains particuliers intéressés par les travaux, et ce en application des dispositions de l'article 3 de la Loi du 16 février 1941.

C'est la Commune qui assumera la charge de faire ainsi le recouvrement sur les particuliers intéressés.

Une fois les travaux exécutés il faudra assurer leur entretien.

L'expérience a démontré qu'il n'était pas possible d'envisager d'abandonner l'entretien au Syndicat des riverains. Le Syndicat de Communes se substituera donc, après l'achèvement du programme pou

1945
1946

230

entretenir les travaux, la dépense en résultant étant répartie entre les communes au prorata de leur intérêt qui sera déterminé le moment venu.

Si les principes ci-dessus sont adoptés pour la réalisation de l'ensemble du projet, il est possible de passer dès maintenant à l'exécution d'une première tranche limitée aux travaux de terrassement

Cette première tranche comporterait une dépense de 35.000.000 fr dont le financement serait assuré de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat de 50 %
- Subvention du Département de 30 %

Il ne reste donc à la charge des Communes que 20 %.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

DELIBERE :

DECIDE :

- 1°) - de constituer avec les communes intéressées par les travaux un syndicat de communes ayant pour objet :
 - a) - la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la vallée de l'Yvette et de ses affluents,
 - b) - l'entretien des travaux ainsi réalisés.
- 2°) - de charger le Service des Ponts et Chaussées de l'Etablissement des projets d'exécution, de la direction et de la surveillance des travaux. La mission dont il s'agit s'accomplira dans les conditions déterminées par l'acte dit "Loi du 5 Octobre 1941" et notamment par l'article 1°, paragraphe 5 dudit acte, relatif à l'exonération de la responsabilité pécuniaire et décennale établie par les articles 1792 et 2270 du Code Civil.
- 3°) - de charger le bureau du Syndicat de faire toutes les démarches utiles en vue de l'attribution des participations de l'Etat et du Département, et de la réalisation des emprunts syndicaux.
- 4°) - de participer au service des emprunts du Syndicat au prorata de son intérêt tel qu'il aura été déterminé par le Comité du Syndicat
- 5°) - d'assurer sur les particuliers intéressés aux travaux, le recouvrement de la contribution qui pourra leur être demandée dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral à intervenir en application de l'article 5 de la loi du 16 février 1941.
- 6°) - de proposer que le Syndicat n'ait pas de durée limitée. Que son siège soit fixé à la Mairie de PALAISEAU. que les fonctions de Trésorier soient confiées à M. le Receveur Municipal de cette Commune.
- 7°) - de voter immédiatement pour subvenir aux frais de fonctionnement du Syndicat une participation de 1 franc par habitant soit 4.099 frs qui sera inscrite chaque année au budget de la Commune et sera versée entre les mains du Trésorier du Syndicat.
- 8°) - de déléguer M. LEROUX et M. BERTIAUX en qualité de titulaires M. FAVRE et M. PUVELAND en qualité de suppléants pour représenter la Commune aux Séances du Comité du Syndicat.

Fait et délibéré en séance à la Mairie, les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Frais de fonctions du Maire et des adjoints

Envoyé le 16 Nov 1945 H5
Reçu le 20 Nov 1945 H3

Le Conseil, Vu la circulaire préfectorale du 3 Novembre 1945, décide de porter aux taux suivants les frais de fonctions du Maire et des adjoints à partir du 1^{er} janvier 1946.
Maire : 27.000^f par an
1^{er}, 2^e et 3^e adjoints 15.000^f par an chacun.

Prime de technicité

Les crédits seront prévus en conséquence au budget de 1946.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale, du 19 octobre 1945, permettant l'attribution d'une prime de technicité aux steno-dactylos et dactylos auxiliaires et titulaires - Le conseil renvoie cette question à la commission des finances

Cambriolages

M. le D. Lauriat fait part de l'émotion de la population devant les cambriolages nombreux et audacieux, commis récemment ainsi que des attaques nocturnes.

Le conseil municipal se rend compte que la gendarmerie d'Orsay ne peut suffire à assurer la sécurité sur l'étendue des territoires de sa circonscription, d'Orsay à Chateaufort, et constate la carence totale de la police d'Etat.

Demande l'autorisation de créer une milice populaire locale qui viendrait renforcer l'action de la police locale.

Logement du directeur

M. Dubet donne lecture d'un devis pour refection du logement du directeur des Ecoles, comprenant lessivages et remplacement des papiers et le montant à 30.000 frs environ. Le conseil est d'avis que la commune n'a pas les moyens financiers actuels pour ces travaux et decide de faire faire seulement les lessivages.

Assistance Medicale gratuite

M. Faure demande la creation d'une commission pour examiner les demandes de requisiions d'A.M.G., delivrees pour l'hospital. Le conseil designe Mme Paillote, M.M. Faure, Leroux, Martin, Marchand, et demande à M. le Maire d'ecrire aux Maires des communes environnantes pour que les memes mesures soient prises. Mme Faure demande si une remplaçante est prévue les jours d'absence de la sage-femme.

Les tarifs à appliquer à l'assistante scolaire seront demandés à la prefecture. Sur la demande de Mme Henry, des renseignements seront pris à la prefecture pour la carte de lait de la categorie V.

Pompe de la Rue de Lozère

A la demande de M. Clement, un nouveau devis sera demandé à la maison Montanplant et Ruch pour le remplacement de la pompe de la rue de Lozère.

M. Clement demande au conseil de reclamer à nouveau la suppression de l'arrêt des trams à Antony, le rétablissement des trams de 19^h 15 jusqu'à St. Remus et du tram de 6^h 45 vers Paris - La construction d'un hall couvert à Massif Palaiseau - L'agrandissement de la salle d'attente de la gare de Genichet.

M. Chauveau fait connaître qu'il a engagé un porteur de dépêches.

M. Marchand demande où en est l'électrification des voies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23^h 30.

Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like 'M. Clement', 'M. Marchand', 'M. Chauveau', 'M. Leroux', 'M. Martin', 'M. Faure', 'M. Dubet', 'M. Paillote', 'M. Henry', 'M. Montanplant', 'M. Ruch', 'M. Massif', 'M. Palaiseau', 'M. Genichet', 'M. Antony', 'M. St. Remus', 'M. Paris', 'M. Lozère', 'M. Levesque', 'M. Liger', 'M. D. B...', 'M. H...', 'M. J...', 'M. K...', 'M. L...', 'M. M...', 'M. N...', 'M. O...', 'M. P...', 'M. Q...', 'M. R...', 'M. S...', 'M. T...', 'M. U...', 'M. V...', 'M. W...', 'M. X...', 'M. Y...', 'M. Z...'.

2529

Du vingt six novembre mil neuf cent quarante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le samedi 1^{er} décembre 1945 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Reunion du 1 décembre 1945

Le premier décembre mil neuf cent quarante cinq, ~~sept~~ ^{neuf} heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroux Maire.

Etaient présents: M. Leroux, Maire, Bertiaux, Le Fèvre, Mon, adjoints, Faure, Luveland, Martin, Chauveau, Marchand, Bonnier, Clement, Moreau Le Roux, Mme Paris, Orbet, Mme Paillote, Mme Goste, Legros, Vincent, Dr Lauriat.

Excusé: M. Penion. Absents: Mme Henry, M. Hamard.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Orbet, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du devis de la maison Mousanglant et Kuch pour remplacement de la pompe du lavoir de la Rue de Lozère, se montant à 3.000 frs. Le conseil décide d'accepter ce devis.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du directeur du Ravitaillement Général du 22 Novembre, faisant connaître que malgré son vif désir de nous être agréable et de remédier aux difficultés du ravitaillement en viande, il ne lui est pas possible d'autoriser la création d'un centre d'abattage dans la commune. Les instructions ministérielles à ce sujet étant formelles et ne permettant en aucun cas la création de nouveaux centres.

M. le Maire donne lecture du devis de la Société Réformatrice des Eaux, pour construction de 2 bouches d'incendie de 40 m/m de type incongelable, l'une à l'angle des rues du Général Duchesne et Villebois Mareuil, l'autre au rond point du Bois des Rames, se montant à 20.200 frs. Le conseil est d'avis de demander un devis aux entrepreneurs de la commune.

M. le Maire expose à l'assemblée que devant la hausse élevée de l'installation de 12 lampes d'éclairage public pour 330.000 frs, votés à la dernière séance du Conseil Municipal, il a envisagé avec M. Sabon, électricien de la commune, l'installation d'un certain nombre de lampes, frs environ sur façades, le prix de revient étant de 1.105 frs par lampe. Ces appareils seraient allumés et éteints par les propriétaires qui, présents, se sont tous montrés d'accord.

M. Faure met le conseil en garde contre l'ennui qui en résultera pour les propriétaires et contre les dégradations éventuelles, causées au immeubles par les travaux.

Le Conseil est d'avis que ces ennuis seront largement compensés par l'utilité d'un éclairage public dont la commune est complètement dépourvue actuellement et par l'économie réalisée sur le premier projet.

Après discussion, le conseil vote l'amulation du Marche' passé avec la Société Self, en ce qui concerne l'installation des lampes, la réparation de

Pompe du lavoir de la Rue de Lozère

Centre d'abattage

Bouches d'Incendie

Eclairage public

Envoyé le 4 dec 1945
Reçu le 25 Jan 1946

liques existantes subsistant.

Décide de traiter avec M. Salou, entrepreneur pour le prix de 75.000 frs environ, dont le credit sera prévu au budget primitif de 1946.

Le conseil décide en outre de reprendre l'étude du projet d'éclairage public de la ville. M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, en date du 24 Novembre, faisant connaître qu'il n'est pas possible d'organiser une garde municipale dans la commune, mais étant donné la situation, il a invité la Gendarmerie et la police d'Etat à renforcer leur surveillance, afin de mettre un terme, dans la mesure du possible aux déprédations dont les administrés ont eu à souffrir.

M. le Maire rappelle qu'aux termes du testament de Mme V^e Parrat, veuve Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 830 frs par an. Après lecture de la liste d'inscription comprenant cinq noms, Mesdames Vives Ledmet, Meunier, Halere, Orailleaux, Haret, il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Mme V^e Orailleaux : 11 voix - M^{me} Halere : 3 voix - V^e Ledmet : 1 voix
M^{me} Meunier = 1 voix

Mme V^e Orailleaux ayant obtenu la majorité des suffrages est déclarée bénéficiaire du Legs Parrat en 1946.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Genetoux, une partie de la rente soit 290 frs doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête désignée par le conseil Municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants ou bas âge.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant Mme V^e Faure, le conseil Municipal décide que cette dernière bénéficiera du Legs Genetoux en 1945.

En exécution de la loi du 12 Mars 1930, le conseil procède à l'élection à bulletins secrets des délégués au conseil de discipline du personnel communal, M. Tuvelandt comme titulaire et M. Le Roux comme suppléants recueillent la totalité des suffrages.

Le conseil municipal désigne M. Remy, artisan maître, et M. Dutastre, artisan compagnon pour l'établissement de la liste des électeurs à la Chambre des Métiers.

M. Chauveau informe l'assemblée qu'il assiste pour la dernière fois aux séances du conseil municipal, devant quitter la commune dans une quinzaine. Il remercie ses collègues de la bienveillance qu'il lui ont témoignée.

Le conseil municipal, suivant l'avis de la commission des Finances vote une prime de technicité de 900^f par mois à Melle Guelleraud, secrétaire steno-dactylo et de 800^f par mois à Melle Dupis, steno-dactylo, à partir du 1^{er} Oct 1945.

M. Faure fait connaître qu'il a eu des observations au sujet des frais de fonctions votés aux adjoints qui travaillent tous à Paris. M. le Maire fait connaître qu'il n'a eu qu'à se louer des services des adjoints qui, malgré leurs occupations lui rendent de grands services. Le V^e Lemaire propose d'établir un tableau d'attribution des adjoints, M. le Maire juge que cela n'est pas nécessaire, puisque ceux-ci travaillent en plein accord avec lui.

création éventuelle d'une garde municipale

Legs Parrat

Envoyé le 3 dec 1945 H
Reçu le 8 dec 1945 H

Legs Genetoux

Envoyé le 3 dec 1945 H
Reçu le 8 dec 1945 H

Conseil de discipline du personnel communal

Liste des électeurs à la Chambre des Métiers
Départ de M. Chauveau

Prime de technicité

3 dec H
4 dec H
Frais de fonctions des adjoints

Zone de classement des salaires

M. Dibet demande d'ecrire au Ministere du travail pour le classement de la commune en 1^{re} zone, attendu que le cout de la vie y est aussi eleve que dans d'autres communes voisines classees en premiere zone.

Riviere l'Yvette

M. Berteaux rend compte qu'a l'assemblee qui a eu lieu a la Mairie de Palaiseau, le syndicat n'a pu etre forme, faute de l'accord de toutes les communes, notamment celles de Gometz-la Ville et Chilly-Mazarin qui ne sont pas riveraines de la riviere. Une demarche personnelle doit etre faite par les Ponts et Chaussées pour faire revenir les Conseils Municipaux de ces communes sur leur decision.

Fortunes acquises pendant la guerre

Le Dr Lannat propose la creation d'une commission d'etude des fortunes acquises pendant la guerre. Le conseil est d'accord pour la composition de cette commission.

Essence

Mme Gasse demande comment est basee la repartition de l'essence. M. le Maire repond qu'elle est faite d'apres le nombre de commerçants et la quantite attribuee qui est faible.

L'ordre du jour etant epuise la seance est levee a 11 heures

~~Le Maire~~
 Henry Gassis - ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~
 Morvan ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~
 Le Maire ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~
 Le Maire ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~ ~~Le Maire~~

Du dix decembre mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil municipal pour le 15 decembre a 14 heures a la Mairie d'Orsay a l'effet d'y deliberer sur les questions portees a l'ordre du jour.
Le Maire

Seance du 15 decembre 1945

Le quinze decembre mil neuf cent quarante cinq, quatorze heures, le conseil municipal s'est reuni a la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Leroux, Maire.

Etant presents: M. M. Leroux, Maire, Le Ferre, Berteaux, Mon adjoint, Favre, Puveland, Martin, Hamard, Chauveau, Penmon, M^{me} Henry, Marchand, Bonnier, Clement, Moreau, Le Roux, M^{me} Paris, Dibet, M^{me} Paillote, M^{me} Gasse, Legros, Vincent, Dr Lannat.